



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL SST

Intervenir face à une situation d'accident, et mettre en application ses compétences en prévention au profit de la santé et sécurité au travail

Selon les articles R4224-15-16 du code du travail et de la circulaire CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 et du document de référence SST de L'INRS

Objectifs

A l'issue de la formation, le Sauveteur Secouriste du Travail sera capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident,
- Mettre ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention



Participants

Personnel qui a pour mission d'exercer la fonction de SST dans son établissement. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation. Français lu et parlé.

Programme

> Accueil et présentation de la formation

- Tour de table des participants
- Recueil des attentes
- Enoncé des objectifs de la formation

> Situer le cadre juridique de son intervention

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Connaître des éléments fixant le cadre juridique en dehors de son entreprise
- Mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention

> Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise
- Appréhender les notions de dangers, situation dangereuse, dommages, événements dangereux, accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP)
- Identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou sur le plan national
- Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention
- Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise
- Positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise.

> Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés
- Supprimer ou réduire, contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

> Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (ou des) situations dangereuses repérées

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise



- Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

> Réaliser une protection adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

> Examiner la ou les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre et de les prioriser

> Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront au secours appelé d'organiser leur intervention
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre

> Secourir la victime de manière appropriée

- A l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la victime, pour obtenir le résultat à atteindre
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

> Les points spécifiques de prévention relatifs à l'entreprise ou à l'établissement

Intervention menée à la demande de l'employeur, de la médecine du travail ou sur l'initiative du formateur s'il en juge la pertinence. Les réglementations spécifiques, les conduites à tenir spécifiques, les équipements de protection individuelle et collectives adaptés, ..., en fonction des postes de travail et des risques spécifiques identifiés

> Evaluation des acquis

> Bilan de la formation

Moyens d'encadrement

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique

Intervention : Formateur certifié par l'INRS

Moyens techniques et pédagogiques

Exposés interactifs (diaporamas, vidéos) et échanges entre participants.

Etudes de cas

Mises en situation réelle au poste de travail ou simulations

Manipulation d'objets

Ressources pédagogiques remises avant et durant la formation

Supports utilisés (moyens techniques) :

- Malette formateur SST (plan d'intervention SST avec jeu de pictogrammes, CD-Rom...)
- Mannequins adulte, enfant, nourrisson
- Malette de maquillage (pour la simulation de plaie, brûlure, malaise...)
- Défibrillateur automatisé externe
- Couverture de survie et solutions désinfectantes et jeu de compresses, pansements...
- Matériel technique de mise en situation (téléphone...)
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur

Evaluation

Evaluation formative des acquis : Quizz (questionnement oral) et exercices pratiques, tout au long de la formation

Evaluation certificative : Selon le référentiel de l'INRS

2 épreuves certificatives :

- 1ère épreuve : mise en situation d'accident de travail simulée et analyse avec le formateur.
- 2ème épreuve : entretien entre le candidat et le formateur, ayant comme support la mise en situation de travail simulée.

Evaluation réalisée avec l'utilisation de la grille de certification des compétences du SST rédigée par l'INRS, dans le référentiel de compétences. Les critères d'évaluation sont transcrits dans un document national nommé « Dispositifs de formation Sauvetage Secourisme du Travail V5/08/2016 » et utilisés lors de chaque formation.

Evaluation de la formation : Tour de table et questionnaire écrit

Validation de la formation

- A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation et de compétences mentionnant le résultat des acquis est délivrée à chacun des participants :
 - Le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable (en plus de l'attestation).
 - Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra remettre une attestation de suivi de la formation et de compétences.
- Pour que son certificat reste valide, le SST doit suivre une journée de « Maintien et d'Actualisation des Compétences » dans les 2 années qui suivent sa formation initiale.
- Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST mais elle n'empêche pas la personne d'intervenir en cas d'accident. Passé le délai de 24 mois, et afin d'être de nouveau certifiée SST, la personne devra valider ses compétences lors d'une session de maintien et d'actualisation des compétences.

Les participants sont avisés que les données nominatives les concernant, entrées dans une base de données nationale lors de l'attribution du certificat, sont conformes à la législation en vigueur en matière « d'informatique et liberté ».

Modalités de la formation

Durée de la formation

2 jours soit 14 heures

Nombre de participants

10 personnes (pour une participation active de chaque participant)

Aucune formation avec un nombre de participants inférieur à 4 ne sera acceptée par le Réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS.

Si la formation s'adresse à un groupe de plus de 10 personnes, la durée de cette formation est majorée d'une heure par personne supplémentaire.

A partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Lieu de la formation

Formation sur le site de l'entreprise, ou dans les locaux d'HYPREVIA Formation – PA de Kerguilloten 56920 NOYAL-PONTIVY